

FICHE TECHNIQUE SANTÉ-SÉCURITÉ

1 IDENTIFICATION DU PRODUIT CHIMIQUE ET DE L'ENTREPRISE

MARQUE(S) DÉPOSÉE(S) **KOCHKLEEN® UC II PF**
 NUMÉRO CAS 34398-01-1
 NUMÉRO DE LA FTSS 5695
 CODE DU PRODUIT ND
 UTILISATION DU PRODUIT AGENT NETTOYANT
 SYNONYME(S) ND



FABRICANT / FOURNISSEUR Koch Membrane Systems, Inc.
 850 Main Street
 Wilmington, MA
 01887 É.-U.

NUMÉROS DE TÉLÉPHONE - ASSISTANCE D'URGENCE 24 HEURES PAR JOUR

Chemtrec: 1 (800) 424-9300 (à l'intérieur des États-Unis)
 1(703) 527-3887 (en dehors des États-Unis)

NUMÉROS DE TÉLÉPHONE - ASSISTANCE GÉNÉRALE

Aide relative au produit +1(978) 657-4250
 8 h à 17 h, lund. au vend.,
 heure de l'Est

Pour obtenir de l'aide technique relativement à ce produit, communiquer avec le représentant régional de Koch Membrane Systems.

2 COMPOSITION / INFORMATIONS RELATIVES AUX INGRÉDIENTS

Nom de l'ingrédient	Numéro CAS	Concentration*	Limites d'exposition / Risques pour la santé
ÉTHOXYLATE D'ALCOOL C11	34398-01-1	100 %	Pas déterminé

*Les valeurs ne représentent pas les minimums et maximums absolus; il s'agit de valeurs caractéristiques pouvant varier de temps à autre.

Classement SIMDUT : D2B

3 IDENTIFICATION DES DANGERS

SURVOL DES MESURES D'URGENCE

AVERTISSEMENT !

RISQUES POUR LA SANTÉ

PEUT ÊTRE SÉVÈREMENT IRRITANT AUX YEUX

IRRITATION À LA PEAU

VOIR "INFORMATION TOXICOLOGIQUE" (SECTION 11) POUR PLUS D'INFORMATIONS

DANGER D'INFLAMMATION

COMBUSTIBLE

RISQUE DE RÉACTIVITÉ

STABLE

EFFETS POSSIBLES SUR LA SANTÉ, PEAU

IRRITATION MODÉRÉE. L'absorption par contact dermique prolongé peut provoquer une toxicité du système.

Ces informations sont basées sur des résultats provenant de produits apparentés ou similaires.

EFFETS POSSIBLES SUR LA SANTÉ, OEIL

PROVOQUE UNE IRRITATION MODÉRÉE À VIOLENTE. Le contact direct peut causer une irritation, des rougeurs, des larmoiements et une vision trouble.

Ces informations sont basées sur des résultats provenant de produits apparentés ou similaires.

EFFETS POSSIBLES SUR LA SANTÉ, INHALATION

Dans des conditions normales, l'inhalation ne devrait pas poser de problème. Cependant, en cas d'exposition à des vapeurs, émanations ou brouillards, les effets suivants peuvent se produire : Irritation du nez, de la gorge et des voies respiratoires.

EFFETS POSSIBLES SUR LA SANTÉ, INGESTION

LÉGÈREMENT TOXIQUE. L'ingestion d'une quantité importante peut causer des troubles gastro-intestinaux. Les symptômes peuvent se manifester par une salivation, des douleurs, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

Cette évaluation est basée sur des résultats provenant de produits apparentés ou similaires.

4 MESURES DE PREMIERS SOINS

PEAU

Rincer immédiatement la peau à grande eau, pour au moins 15 minutes, tout en enlevant les vêtements et les chaussures. SE PROCURER DE L'AIDE MÉDICALE.

Mettre les vêtements contaminés dans un contenant fermé pour entreposage jusqu'au nettoyage ou leur disposition. Si les vêtements doivent être nettoyés, aviser la personne responsable du nettoyage des risques de contamination lors de la manipulation des vêtements. Se débarrasser des articles en cuir contaminés.

OEIL

Rincer avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. Les paupières devraient être soulevées des globes oculaires pour assurer le rinçage complet. SE PROCURER DE L'AIDE MÉDICALE.

INHALATION

Déplacer la victime à l'air frais. Si la personne ne respire pas, donner la respiration artificielle. Si la respiration est difficile, s'assurer que les voies respiratoires sont libres et donner de l'oxygène.

Maintenir la personne au chaud et au repos. SE PROCURER DE L'AIDE MÉDICALE.

INGESTION

En cas d'ingestion, provoquer le vomissement, en suivant les indications d'un médecin local, d'un hôpital ou d'un centre anti-poison. Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente. OBTENIR IMMÉDIATEMENT UNE ASSISTANCE MÉDICALE. Les lavages gastriques ne devraient être effectués que par personnel médical qualifié.

Maintenir la personne au chaud et au repos.

REMARQUES POUR LE MÉDECIN

Un lavage gastrique pourrait être indiqué en cas d'ingestion. Si des vomissements spontanés sont survenus suite à l'ingestion, on devrait surveiller le patient pour des symptômes de troubles respiratoires, les effets de l'aspiration sur les poumons pouvant se manifester jusqu'à 48 heures après les vomissements.

5 MESURES DE LUTTES CONTRE L'INCENDIE

PRODUITS DE COMBUSTION DANGEREUX

La combustion risque de produire COx et composés organiques non identifiés.

PROCÉDURES DE BASE POUR LUTTER CONTRE LE FEU

Utiliser de la poudre extinctrice, de la mousse antialcool, de la mousse AFFF ordinaire ou de l'eau pulvérisée pour éteindre un feu. Faire évacuer la zone et combattre le feu à une distance sécuritaire.

Si la fuite ou le déversement ne s'est pas enflammé, ventiler la zone et utiliser de l'eau pulvérisée pour disperser les gaz ou les vapeurs et protéger le personnel essayant d'arrêter une fuite.

Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les structures adjacentes et pour protéger le personnel. Si possible, fermer la source du déversement ou de la fuite. Se tenir loin des extrémités des réservoirs d'entreposage. Se retirer immédiatement en cas de diffusion de son du dispositif de degazage de sécurité ou toute décoloration du réservoir d'entreposage causée par le feu.

Les pompiers doivent porter des appareils respiratoires à pression positive approuvés par NIOSH/MSHA avec masque complet et équipement protecteur complet.

Point d'éclair	> 302 °F (150°C) PENSKY-MARTENS TASSE FERMÉ
Température d'auto-inflammation	ND
Limites d'inflammabilité dans l'air, plus bas, % par volume	S.O.
Limites d'inflammabilité dans l'air, supérieur, % par volume	S.O.

6 PROCÉDURES EN CAS DE FUITES ACCIDENTELLES

INTERVENTION D'URGENCE

Restreindre l'accès aux gens essentiels ; isoler le secteur dangereux et en interdire l'entrée. Restez face au vent. (Voir Contrôles d'exposition / Protection personnelle à la section 8).

PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES

Si le produit se propage dans l'environnement, immédiatement prendre les mesures nécessaires pour arrêter le rejet et le contenir. Exercer la prudence quant à la sécurité du personnel et l'exposition au produit émis. Aviser les autorités locales, provinciales et/ou fédérales s'il y a lieu.

PROCÉDURE EN CAS DE FUITE OU DE DÉVERSEMENT

Garder les sources d'inflammation hors de la zone et les isoler. Absorber le déversement avec une matière inerte (ex. : sable sec ou terre) puis le mettre dans un contenant pour déchets chimiques. Déversements importants : Faire une digue assez loin du déversement de liquide pour une élimination ultérieure. Arrêter la fuite lorsqu'il est possible de le faire sans danger.

Voir Contrôles d'exposition / Protection personnelle (Section 8).

7 MANUTENTION & ENTREPOSAGE

MANUTENTION

Mettre à la terre les lignes et les équipements utilisés durant le transfert pour réduire le risque d'incendie déclenché par une étincelle (électricité statique) ou une explosion. Utiliser des outils ne produisant aucune étincelle. Ne pas couper, moudre, percer, souder ou réutiliser les contenants, à moins d'avoir pris les mesures nécessaires pour prévenir ces dangers.

Ne pas manger, boire ou fumer dans les zones où la matière est utilisée ou entreposée.

Ne pas utiliser avec les alliages de cuivre d'aluminium, en cuivre ou.

L'utilisation d'une couverture d'azote minimisera le risque d'oxydation des éthoxylates. Éviter toute surchauffe d'un éthoxylate conservé à l'air. Lorsqu'un éthoxylate est mélangé vigoureusement en présence d'air ou d'oxygène à des températures supérieures à 125 °F (50 °C), il peut subir une dégradation oxydative exothermique. Ce phénomène peut provoquer un auto-échauffement et une auto-ignition.

ENTREPOSAGE

Entreposer dans des contenants fermés hermétiquement, dans un endroit frais, sec, isolé et bien aéré, loin de toute source de chaleur, d'inflammation et de substances incompatibles. Éviter un contact avec de forts oxydants.

Les récipients vides peuvent contenir des résidus de produit. Ne pas les réutiliser sans prendre les précautions adéquates.

Oxyde d'éthylène peut s'accumuler dans l'espace libre du conteneur. Bien qu'il soit prévu que les concentrations restent en dessous des limites d'exposition admissible, l'accès et le travail avec des conteneurs et réservoirs ouverts doivent s'effectuer avec une ventilation adéquate.

8 MESURES DE CONTRÔLE D'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

MESURES D'INGÉNIEURIE

Pour contrôler l'exposition, les méthodes suggérées comprennent la ventilation générale par dépression, la ventilation par aspiration à la source et tout autre mesure d'ingénierie appropriée.

PROTECTION DES YEUX: ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI)

Porter des lunettes de sécurité. S'assurer que des installations pour rincer les yeux sont facilement accessibles, là où un contact oculaire est possible.

PROTECTION DE LA PEAU: ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI)

Éviter tout contact oculaire avec cette matière.

Lorsqu'un contact avec la peau est anticipé, le port de vêtements protecteurs, y compris des gants imperméables, devrait être exigé. Fournir des douches de sécurité à tout endroit où un contact avec la peau peut avoir lieu.

Prendre de bonnes mesures d'hygiène personnelle.

PROTECTION RESPIRATOIRE: ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI)

Dans des conditions normales d'utilisation, la ventilation et les mesures d'ingénierie sont suffisantes. En cas d'irritation évidente ou en situation inhabituelle ou d'urgence, porter un appareil de protection respiratoire approuvé par le NIOSH/MSHA.

9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

ODEUR ET APPARENCE

LIQUIDE LIMPIDE À LÉGÈREMENT TROUBLE, LÉGÈRE ODEUR

Point d'ébullition	> 572 °F (> 300 °C)
Densité relative	0.966 @ 77 °F (25 °C)
Point de fusion	39 °F (4 °C)
Pourcentage de matières volatiles	ND
Pression de vapeur	0.007 kPa @ 20°C
Masse volumique en vrac	8.07 LIVRES/GALLON (0.97 G/L)
Solubilité dans l'eau	9.4 g/l @20°C, COMPLET, PEUT FORMÉE UN GEL
Octanol/Partie d'eau n	ND
Matière organique volatile	1.5 % approx, EPA METHOD 24
Point d'écoulement	39 °F (4 °C)
Valeur du pH	S.O.
Point de congélation	ND
Viscosité	18 mPa @ 100° F (38°C)
Vitesse d'évaporation	ND
Formule moléculaire	S.O.
Poids moléculaire	MÉLANGE
Famille chimique	ÉTHOXYLATE D'ALCOOL
Seuil olfactif	ND

10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

STABILITÉ/INCOMPATIBILITÉ

Une oxydation des éthoxylates d'alcool peut se produire dans certaines conditions. Éviter toute surchauffe d'un éthoxylate conservé à l'air. Lorsqu'un éthoxylate est mélangé vigoureusement avec de l'air ou de l'oxygène à des températures supérieures à 125 °F (50 °C), il peut subir une décomposition oxydative exothermique. Ce phénomène peut provoquer un auto-échauffement et une auto-ignition.

Incompatible avec agents oxydants puissants. Voir les précautions figurant sous le titre Manutention et Entreposage (Section 7).

RÉACTIONS DANGEREUSES/PRODUITS DE DÉCOMPOSITION

La combustion risque de produire COx et composés organiques non identifiés.

11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

VOIES D'EXPOSITION

L'inhalation, l'ingestion, le contact avec la peau et les yeux.

CL50

CL50 : , Rat, Oral, > 1400 mg/kg.

CL50 : , Lapin, Peau, > 2000 mg/kg.

DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Des traces d'oxyde d'éthylène peuvent être présentes dans ce produit et pourraient s'accumuler dans l'espace de tête des cuves de stockage et de transport. Ces traces ne devraient poser aucun risque aigu ou à long terme si ce produit est manipulé en employant une protection personnelle appropriée. L'oxyde d'éthylène présente un risque de cancer et un risque pour la reproduction. Une exposition répétée peut être néfaste.

TÉRATOGENICITÉ, ACTION MUTAGÈNE, AUTRES EFFETS SUR LA REPRODUCTION

Ce produit contient des composants, qui peut avoir des effets néfastes sur la reproduction et/ou le développement.

LES TROUBLES MÉDICAUX PRÉ-EXISTANTS POUVANT ÊTRE AGGRAVÉS PAR L'EXPOSITION

Des troubles médicaux préexistants pouvant être aggravés par l'exposition comprennent des troubles de peau et yeux.

12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

TOXICITÉ AQUATIQUE

Toxicité aux Fathead minnow: CL50 (96 hr) 1-10 mg/l

Toxicité aux Daphnia magna: CE50 (48 hr) 1-10 mg/l

Toxicité aux Algues: CE50 (96 hr) 1-10 mg/l

13 PRISES EN COMPTE DE L'ÉLIMINATION

ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Selon les règlements fédéraux (40 CFR261), ce produit tel que fourni, n'est pas considéré comme matière dangereuse lorsqu'on la jette ou l'élimine. Selon la RCRA (" Resources Conservation and Recovery Act "), il est de la responsabilité de l'utilisateur du produit de déterminer, au moment de l'élimination, de voir si le produit est un déchet dangereux soumis à la RCRA.

Au Canada, on doit éliminer les déchets selon les règlements fédéraux, provinciaux, locaux ou étatiques.

14 INFORMATIONS DE TRANSPORT

EXIGENCES POUR TRANSPORT INTERNATIONAL

TDG : Non réglementé

BON DE CONNAISSEMENT - EN LOT (U.S. DOT)

Non réglementé

BON DE CONNAISSEMENT - PAS EN LOT (U.S. DOT)

Non réglementé

La description ci-dessus pourrait ne pas inclure tous les types de transport, veuillez consulter 49 CFR 172.101 pour de plus amples informations sur le transport.

15 INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

RÈGLEMENTS FÉDÉRAUX

Tous les composants de ce produit figurent dans l'inventaire TSCA.

Ce produit, tel qu'il est fourni, peut contenir du oxyde d'éthylène , une substance dangereuse d'après 40 CFR Part 302.4. La quantité à déclarer pour le oxyde d'éthylène est de 10 livre(s). Tout dégagement de ce produit qui donne lieu à un dégagement de oxyde d'éthylène supérieur ou égal à la quantité à déclarer doit être signalé au Centre d'Intervention National (National Response Center) (800-424-8802) et aux agences réglementaires provinciales et locales appropriées, décrites respectivement dans 40 CFR Part 302.6 et CFR 355.40.

Un non-signalement peut résulter en sanctions pénales et civiles sévères. Vérifier les règlements étatiques et locaux pour toutes exigences supplémentaires, car ceux-ci peuvent être plus restreignants que les lois et règlement fédéraux.

Ce produit ne contient aucun produit chimique toxique (excédant les concentrations minimales applicables) sujet aux exigences du rapport annuel sur le rejet de produits chimiques toxiques de SARA, section 313 (40 CFR 372).

Il pourrait y avoir des règlements spécifiques au niveau local, régional, provincial (étatique) qui se rattachent à ce produit.

COTES ASSIGNÉES SARA TITRE III

Risque immédiat: X Risque différé: X Risque d'incendie: - Risque lié à la pression: -

Risque lié à la réactivité: -

RÈGLEMENTS DES ÉTATS

AVERTISSEMENT: L'Etat de la Californie est averti du fait que ce produit contient un constituant chimique pouvant causer le cancer et des défauts de naissance ou comporte d'autre risques de la reproduction.

PENNSYLVANIE - Ingrédients non dangereux présents à > 3 % : Aucun

RÈGLEMENTS INTERNATIONAUX

LE CANADA

Ce produit a été classé conformément aux critères de risque du Règlement sur les produits contrôlés (RPC); cette fiche technique santé-sécurité renferme toute l'information exigée par le RPC.

Classement SIMDUT : D2B

SYSTÈME GÉNÉRAL HARMONISÉ (SGH) Classification et d'Étiquetage

Mention d'avertissement de SGH: DANGER

SGH Pictogrammes: Point d'Exclamation, Corrosion, ,

Les Classes de Danger et les Mentions de Danger de SGH:

Toxicité aiguë - Cat. 4 - H302 - Nocif en cas d'ingestion.

Irr. cutanée - Cat. 2 - H315 - Provoque une irritation cutanée.

Irr. oculaire - Cat. 1 - H318 - Provoque des lésions oculaires graves.

Dangers pour le milieu aquatique, danger aigu - Cat 2 - H401 - Nocif pour les organismes aquatiques.

Conseils de Prudence de SGH:

P280 - Porter un équipement de protection des yeux. P280 - Porter des gants de protection. P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.

P305+351+338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.

Continuer à rincer. P310 - Appelez immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P302+352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon. P362 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. P332+313 - En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.

P391 - Recueillir le produit répandu. P501 - Éliminer le contenu/récipient dans conformément à la réglementation locale.

Note : Des nombres de conseils de prudence sont inclus ici pour la référence et la traduction purposes seulement et n'a pas besoin d'être incluse sur l'étiquette finale.

ÉVALUATIONS SIMDUT

Gaz comprimé	-	Inflammable/Combustible	-	Oxidant	-	Toxicité aiguë	-
Autres effets toxiques	X	Risque biologique	-	Corrosif	-	Dangereusement réactif	-

CLASSIFICATIONS NFPA

Santé	2	Inflammabilité	1	Réactivité	0	Dangers particuliers	-
-------	---	----------------	---	------------	---	----------------------	---

CLASSIFICATIONS HMIS * - Indique un risque chronique pour la santé

Santé	2*	Inflammabilité	1	Réactivité	0
-------	----	----------------	---	------------	---

16 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

AVIS DE REJET DE RESPONSABILITÉ

AVIS: L'information contenue dans la présente est basée sur des données exactes à la date de rédaction de cette fiche signalétique. Toutefois, cette fiche ne peut servir de fiche de caractéristiques du produit pour des fins commerciales du fabricant ou du vendeur, sans garantie ou représentation, explicite ou implicite, quant à l'exactitude ou la représentativité des données ci-dessous et de l'information sur la sécurité. Il n'y a aucune autorisation implicite ou explicite quant à la pratique, sans permis, de toute invention brevetée. De plus, le fournisseur n'assume aucune responsabilité pour toutes blessures ou dommages découlant de l'usage anormal, de toute non-conformité aux pratiques recommandées ou de tous dangers inhérents à la nature de ce produit.

Date de révision actuelle 06-Jan-2012

Remplace fiche datée du 24-Aug-2011

Rédigé par Koch Chemical Technology Group, LLC, appeler le (978) 694-7346 ou le (978) 657-4250